

---

**Nombre de membres**

**Séance du lundi 22 juillet 2024**

**en exercice : 10**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 15 juillet 2024, s'est réunie sous la présidence d'Alain MIQUEL.

**Présents : 9**

**Sont présents :** Alain MIQUEL, Antoine FERNANDEZ, Stéphanie BARATA, Marina DA COSTA, Martine CASTERA, Jean-Pierre DOUMENS, Daniel LARDEAU, BERNADAC-DESCOMBES Régine, Alain GONDAL.

**Votants :9**

**Sont excusés :** Pascal MAURY.

**Secrétaire de séance :** Stéphanie BARATA

---

**Ouverture de la séance à 19h00**

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux membres présents d'observer une minute de silence en mémoire de M. Jean-Pierre RAYNEAU, conseiller municipal, suite à son décès.

**Délibérations du conseil :**

**DE 025 2024 : Avis sur la modification de périmètre de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA :**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil présents que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de communes Couserans-Pyrénées est en compétence en matière d'eau et assainissement sur son territoire. Elle représente 51 communes contre 42 pour le SMDEA et 1 pour le SIEAVABS. La Communauté de communes Couserans-Pyrénées a demandé au SMDEA la possibilité de rationaliser l'exercice des compétences en se basant sur les bassins versants et propose la répartition suivante : 78 communes pour le service des eaux du Couserans, 15 communes (le Séronais hors Rimont) pour le SMDEA et 1 commune (Labastide du Salat) pour le SIEAVABS pour la compétence eau et pour l'assainissement 79 communes pour le service des eaux du Couserans, 15 communes (le Séronais hors Rimont) pour le SMDEA et 1 commune (Labastide du Salat) pour le SIEAVABS.

Il termine en disant que le SMDEA a déjà délibéré pour ce changement mais que toutes les communes adhérentes à leur syndicat doivent également délibérer pour donner un avis sur la modification du périmètre de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA et propose donc d'accepter cette modification et d'approuver le document d'orientation relatif à ce changement de périmètre.

A l'unanimité les membres du conseil municipal présents donnent un avis favorable à la modification du périmètre et approuve le document d'orientation relatif à ce changement.

**DE 027 2024 : Délibération pour l'octroi d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un stagiaire de l'enseignement secondaire est venu à deux reprises effectuer un stage au sein de la mairie pour voir le fonctionnement d'une municipalité.

A des fins d'encouragement pour ce jeune-homme, Monsieur le Maire propose de lui octroyer une petite gratification d'un montant de 50,00€.

A l'unanimité les membres du conseil municipal présents acceptent la proposition de Monsieur le Maire d'octroyer une gratification de 50,00€ au stagiaire.

**DE 026 2024 : Délibération pour la validation de l'enquête publique pour le déclassement et classement de la voirie communale Lieu-dit "EMPERAT" - Cession à Mr Jean-Gabriel AUGÉ :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents l'échange de parcelles demandé par M. AUGÉ pour l'accès à son habitation.

Il rappelle qu'il prenait en charge tous les frais afférents à cette affaire, à savoir le paiement des frais d'enquête publique et notariaux.

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite reprendre la délibération afin de pouvoir donner pouvoir en cas d'empêchement de sa part à M. FERNANDEZ, 1<sup>er</sup> adjoint.

A l'unanimité les membres du conseil municipal présents autorisent Monsieur le Maire, ou le 1er Adjoint en cas d'empêchement de M. le Maire, à signer tous documents afférents en l'office notarial d'Ax-les-Thermes, conseil habituel de la commune, et fournir audit office notarial toutes évaluations, documents et pièces nécessaires à l'authentification de l'opération d'échange ainsi décidée et validée.

#### **Questions diverses :**

##### **➤ SMDEA et contrat distribution eau :**

Mme BERNADAC-DESCOMBES, conseillère municipale demande s'il y a du nouveau concernant le contrat signé entre la commune et le SMDEA pour la distribution de l'eau des sources de VERDUN aux communes dans les alentours. Mme CASTERA, déléguée au SMDEA répond que la réponse est toujours identique à savoir que le Directeur du SMDEA dit ne pas avoir retrouvé le contrat, si contrat il y a. Il est demandé à la secrétaire de la mairie de rechercher dans les archives communales trace de délibération ou contrat.

Voir s'il est possible de négocier le prix de l'eau et assainissement pour les Verdunois dès documents retrouvés, ou voir quel recours est possible.

##### **➤ Noyer derrière chemin de l'église :**

Mme BARATA, conseillère municipale informe les membres du conseil municipal que sur le chemin derrière l'église qui mène à la petite passerelle qui vient d'être arrangée, un noyer est à moitié sec, et qu'une de ses branches est tombée et bouche le chemin. Elle demande si la commune peut faire le nécessaire afin que l'arbre ne tombe pas entièrement et que quelqu'un se fasse mal.

Monsieur le Maire répond qu'il ira voir sur place et qu'il faut regarder à qui appartient l'arbre car la commune ne peut intervenir que sur les biens communaux. Il précise qu'il recherchera le propriétaire et fera le nécessaire afin que l'arbre soit élagué.

##### **➤ SIVE du Pays de Beille :**

M. FERNANDEZ, 1<sup>er</sup> adjoint, informe les membres du conseil municipal présents que les subventions demandées par le SIVE ont été accordées et qu'elles seront versées directement à la CCHA (Communauté de communes de la Haute-Ariège). Il explique qu'il a été déchargé de sa fonction auprès de la commission d'appel d'offres du SIVE, par conséquent il ne connaît pas les raisons de versement direct à la CCHA.

Il rappelle que le projet de construction de l'école est un projet techniquement bien mais qu'il est nécessaire afin d'éviter un surcoût aux communes participantes de faire attention à la clause de révisions des prix que les entreprises peuvent appliquer en fonction de l'inflation.

##### **➤ Regard abîmé sur la route des côtes :**

M. FERNANDEZ, 1<sup>er</sup> adjoint, informe les membres du conseil municipal présents qu'au niveau de chez Mme KEFF, un regard est abîmé et qu'il est nécessaire de faire quelque chose afin d'éviter tout accident.

M. le Maire répond qu'il va faire le nécessaire.

##### **➤ Demande d'un compte-rendu tous les 15 jours des activités communales :**

M. FERNANDEZ, 1<sup>er</sup> adjoint, à la demande de M. MAURY, conseiller municipal demande s'il était possible de lui transmettre un compte-rendu de ce qu'il se passe sur la commune à une fréquence de tous les 15 jours ou tous les mois car en raison de ses contraintes professionnelles il ne peut être là comme il le souhaiterait. De plus, il rajoute que cette demande avait été faite précédemment et qu'on lui avait répondu par la positive.

##### **➤ Appartement du Presbytère :**

Mme BARATA, Conseillère municipale, sachant qu'un logement se libère au presbytère, demande si l'information a été divulguée ou pas.

Monsieur le Maire répond que pour le moment la locataire actuelle est toujours dans le logement et qu'une famille devait venir le visiter. La visite n'a pas abouti, et il sera nécessaire de mettre des affiches et information sur le site communale et panneau pocket la disponibilité du logement.

##### **➤ Employé communal :**

Suite au retour 2 jours par semaine de l'Adjoint technique en délégation syndicale, les membres du conseil municipal demande si tout se passe bien entre lui et l'autre employé et si son travail est bien fait. Monsieur le Maire répond que tout se passe très bien.

##### **➤ Goudronnage 2024 :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents que le goudronnage prévu sera fait courant septembre 2024 par l'entreprise RESCANIÈRES.

➤ **Sacs blancs laissés à l'abandon :**

M. LARDEAU, conseiller municipal informe les membres du conseil municipal présents que souvent après le passage des adjoints techniques communaux pour le ramassage des déchets verts, malheureusement souvent les sacs laissés à chacun des propriétaires pour la récupération, sont souvent laissés à traîner. Il demande ce qu'il est possible de faire de ces sacs.

Monsieur le Maire répond que c'est bien dommage car les sacs blancs achetés par la commune sont payés grâce à la partie communale des impôts de chaque habitant mais que malheureusement on ne peut pas obliger les personnes à les récupérer.

➤ **Nouvelle collecte des déchets par la CCHA :**

Il est demandé quand est-ce que la nouvelle collecte des déchets ménagers et recyclables va être mise en place.

Monsieur le Maire répond qu'actuellement la CCHA est en cours d'acquisition des camions nécessaires à la collecte, et qu'elle ne sera pas mise en place avant courant 2025. Il informe également les membres du conseil municipal présents que les nouveaux « containers » seront moins nombreux et placés aux endroits accessibles aux camions uniquement.

Madame CASTERA en profite pour signaler que l'espace propreté (récup' verre et papier) communal est toujours très sale et que des personnes y jettent leurs déchets verts ou autres déchets qui n'ont pas lieu d'être déposés à cet endroit. Monsieur le Maire répond que malheureusement il faudrait être présent constamment pour empêcher ses incivilités mais que ce n'est pas possible.

➤ **Aménagement atelier technique :**

Monsieur le Maire demande à M. FERNANDEZ, 1<sup>er</sup> Adjoint s'il est possible qu'il fasse les plans d'aménagement pour l'atelier des adjoints bâtiment public, il n'est pas possible qu'il s'en charge car en cas de risques il ne peut s'engager.

***Levée de la séance à 19h45***